

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

L'ANUTTC en quête de performance

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) étaient en conclave le 30 novembre écoulé, à l'occasion de leur premier Conseil d'administration ordinaire de l'année 2021. À l'ordre du jour : la situation financière, la modernisation de l'administration foncière et les programmes d'envergure, entre autres. Les travaux, dirigés par le président Léon-Paul Mvouba Okori, se sont déroulés dans un contexte de recherche de performance de cette administration. Notamment dans la réalisation de ses missions qui comprennent l'aménagement des espaces constructibles urbains et ruraux, la création des parcelles en vue de la cession des lots, l'établissement des actes de cession, la remise des



Un instantané des travaux du conseil administration.

titres de propriété établis par la Conservation foncière et des hypothèques aux acquéreurs, ainsi que la gestion des terrains et propriétés de l'État. Aussi, le président du Conseil d'administration a-t-il relevé des avancées, en particulier l'adoption de nombreux textes législatifs et réglementaires qui permettront à l'ANUTTC de mieux atteindre ses objectifs. Parmi ces outils normatifs, il y a l'ordonnance n° 004/PR/MHU du 26 janvier 2021

instituant l'obligation de mise en concession d'aménagement foncier et de construction d'immeubles en République gabonaise. Et l'ordonnance n° 004/PR/MHU du 26 janvier 2021 accordant le privilège du Trésor public à l'ANUTTC. "Ces textes vont permettre le recouvrement des créances dues à l'ANUTTC estimées à plus de 10 milliards de francs CFA, la mise en valeur effective des concessions cédées, le retour à l'Agence de quelques titres fonciers", a indiqué Léon-Paul Mvouba Okori.

Le clin d'œil de *lybek*



Industrie du tabac: les inquiétudes du MSP-Gabon

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE Mouvement populaire pour la santé au Gabon (MSP-Gabon) est monté au créneau lors d'un point-presse au cours duquel son président, Thanguy Nzue Obame, a exprimé ses inquiétudes face au relâchement qui prévaut dans la lutte antitabac, désormais reléguée au second plan dans notre pays. Une situation qui bénéficierait à cette industrie.

"Étant donné que le tabagisme est un facteur de risque de la Covid-19, le moment est venu pour les décideurs politiques de réduire le nombre de fumeurs et, donc, de décès liés au tabac et protéger ainsi la santé publique en renforçant les mesures de lutte antitabac. Le Gabon a obtenu 46 points dans le Tobacco Industry Interference Index, un rapport de la société civile, qui examine la réponse du pays à la protection des mesures de santé contre les intérêts commerciaux et autres. Il est tenu de protéger les mesures sanitaires comme indiqué dans la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac que le pays a librement ratifiée le 20 février 2009", a indiqué le président



Thanguy Nzue Obame brandissant le rapport dans lequel le Gabon a obtenu 46 points.

du MSP-Gabon. Et Thanguy Nzue Obame de regretter que le rapport 2021 pour le Gabon montre que l'industrie du tabac a réussi à persuader les décideurs politiques de surseoir à l'application de l'augmentation des taxes sur le tabac à hauteur de 300 FCFA par paquet de cigarettes vendu au Gabon, pourtant décidée depuis 2018, votée par le Parlement et contenue dans la loi de finances. Non sans accuser le ministère de la Santé de compromettre le fonctionnement de la Commission nationale de lutte contre le tabac (CNLT). D'où cette invite du MSP-Gabon au gouvernement, à tout mettre en œuvre pour freiner l'ingérence de l'industrie du tabac.

Vers une politique nationale de protection du consommateur

G.R.M
Libreville/Gabon

INITIÉS et lancés en septembre 2021 par le ministère de l'Économie et de la Relance, à travers la Direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC), les séminaires de vulgarisation et de formation sur les nouveaux textes communautaires en matière de concurrence et consommation se poursuivent à l'Institut de l'économie et des finances (IEF) de Libreville. Depuis le 29 novembre dernier, et ce pendant 72 heures, les acteurs cibles ont droit à un enseignement sur le projet de renforcement de la concurrence et de la protection des consommateurs



Les participants à la formation à l'Institut de l'économie et des finances.

en Afrique centrale. L'objectif est de leur expliquer l'importance d'établir une législation et une politique nationale sur la protection du consommateur, les informer des principes fondamentaux d'une politique de protection du consommateur et des instruments de sa mise en œuvre. Et cette nouvelle session est l'occasion de mettre en avant le capital humain comme moteur de l'activité économique. "Ce séminaire est d'autant plus

important qu'il a permis d'éduquer les différents participants sur la nécessité d'établir une législation innovante et une politique nationale de la concurrence. Mais aussi de renforcer les compétences de ces derniers sur les principes fondamentaux de la concurrence et de la maîtrise de ces instruments", a souligné Luther Steeven Abouna Yanguï, directeur général de la concurrence et de la consommation.